La grande convoitise de Kurt Furgler

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1979)**

Heft 526

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MORALITÉ

Les ennemis de l'Etat de droit

Une rubrique régulière dont le nom serait "les ennemis de l'Etat de droit"? Pourquoi ne pas la tenir ici? Y trôneraient en bonne place certains gouvernements cantonaux.
On se souvient encore de l'arrêt dù Tribunal fédéral constatant la violation de nombreuses législations cantonales et fédérales par le gouvernement valaisan dans l'affaire de l'altiport de Verbier.
Plus récemment, c'est le Tribunal administratif de Genève qui déniait aux autorités de police le droit de refuser à un homosexuel le "certificat de moralité".
C'est encore le gouvernement zurichois et son impayable chef de l'Instruction publique qui viennent de se faire tapper sur les doigts par la plus haute autorité judiciaire du pays: un enseignant condamné pour objection de conscience ne peut pas être empêché d'effectuer son stage sous prétexte qu'il serait un "ennemi de l'Etat". Déjà, dans la même affaire, le Tribunal fédéral avait cassé la décision du Conseil d'Etat zurichois en 1977 qui refusait à l'intéressé la possibilité de consulter son dossier.

Conclusion? Se méfier de ceux qui, constamment, ont à la bouche l'ordre et le droit. Davantage même: l'Etat de droit est bien mal servi par les détenteurs de l'autorité qui confondent trop souvent la légalité et leurs propres conceptions du droit.

RECU ET LU

La grande convoitise de Kurt Furgler

On comprend que Kurt Furgler en crève d'envie. A se demander même si la réalisation du projet Kis suffira à calmer sa convoitise face à la convention européenne contre le terrorisme signée le 4 décembre dernier par les ministres de la Justice de la Communauté européenne. L'une des armes, mises au point par les Allemands de l'Ouest, et qui feront partie de la nouvelle panoplie européenne de lutte contre les terroristes, telle qu'elle découle directement de l'installation d'un ordinateur central: le quotidien français "Libération" raconte (no. 1814, 10 décembre 1979: "Espace policier européen: plus fort qu'Interpol"):
"(...) Placé devant son écran cathodique, les mains posées à hauteur du clavier qu'il tapote rapidement, l'homme observe les voitures qui s'arrêtent devant la baie vitrée de son bureau. Pour chacune d'entre elles, il enregistre sur son écran le numéro minéralogique. En moins de deux secondes, la réponse s'inscrit: "négatif". L'ordinateur central, installé à Wiesbaden, a compilé plusieurs fichiers et donné sa réponse au terminal, autorisant le passage. Nous sommes au poste frontière franco-allemand de Sarrebrück, sur l'autoroute Metz-Francfort, dans le bureau du fonctionnaire du Bundesgrenzschutz — chargé de contrôler le trafic transfrontalier. A quelques mètres de là, un terminal identique est servi par une femme qui surveille les passages en sens inverse.
"Ce système informatique sophistiqué est maintenant installé dans les soixante-cinq plus importants points d'entrée en République fédérale. Et un simple coup de téléphone, par ligne directe, permet aux autres postes dépourvus de terminal d'avoir accès à la phénoménale mémoire de l'ordinateur central qui garde en son sein plusieurs millions de dossiers, accessibles par un numéro minéralogique, un nom, un prénom, un numéro de passeport, voire une empreinte digitale".

A SUIVRE

Pierre Dreyfus, ancien PDG de Renault, aujourd'hui encore PDG de Renault-Finance, une des filiales de la régie automobile française, expliquait au "Nouvel Observateur" (no. 784) comment sa firme, lancée à la conquête du marché mondial, se "débrouillait" dans le jeu des devises. Où l'on voit la Suisse, plateforme financière, briller de tout son éclat. Quelques phrases de P. Dreyfus, à titre documentaire: "(...) Nous ne jouons pas sur les devises. Nous avons simplement changé notre système de règlement pour des voitures vendues à l'étranger. Autrefois, c'était notre représentant local qui, étant payé en devises du pays, devait les changer en francs. Or c'est un commerçant, non un cambiste. Aujourd'hui, nous lui demandons d'envoyer ces devises à Renault-Finance, installé à Genève avec un petit effectif. C'est là que se fait le passage en francs. Nous avons ainsi débarrassé nos vendeurs locaux d'un souci lancinant. Et nous avons le bénéfice de la centralisation. Comme Renault-Finance manipule des sommes considérables, il est devenu un établissement financier respecté sur la place et il peut obtenir de l'argent à de bons taux. Nous nous sommes aperçus que le métier de banquier n'était pas mauvais. Alors pourquoi le laisser aux autres?".

* * *

Etrangers en Suisse. A Manno, dans le canton du Tessin, vifs affrontements entre travailleurs et direction dans la fabrique de Nyl-Ti. Grève en juillet; nouvelle controverse en octobre à propos des horaires de nuit. Un ouvrier italien qui avait pris part au mouvement de revendication est licencié le 9 octobre. L'administration, prenant le relais du patron, l'expulse ensuite de Suisse dès le 2 novembre, et ce pour une période de trois ans. L'autre jour, à Haute Nendaz, 16 ouvriers italiens sont refoulés dans leur pays d'origine séance tenante: ils travaillaient "au noir" dans un bâtiment en construction de plusieurs étages; grâce à l'obligeance des promoteurs, ces ouvriers dormaient, mangeaient sur place; dans ces conditions pas de perte de temps pour faire leurs "heures", la nuit, le dimanche, les jours fériés.